



## Implantation du nouveau code d'éthique : quelques informations

Chers collègues, vous avez été convoqué le 4 décembre prochain afin de faire le point sur du nouveau code d'éthique du CQDPCM qui sera en vigueur dès janvier 2016.

**Ce code sera utilisé par tous les intervenants en développement professionnel continu incluant; les responsables de développement professionnel continu de vos milieux, toutes les associations dont l'AMCLSCQ (FMOQ) et les universités participantes. Nous sommes tous appelés à changer nos façons de faire.**

Pour alléger le contenu de cette journée, je vous transmettrai périodiquement des informations. Ainsi, vous serez préparé, mais surtout disposé à nous faire part de vos commentaires constructifs.

**Pour garder votre statut de responsable local certifié, la direction de la formation médicale continue de la FMOQ vous demande de suivre la [formation d'une heure sur le site de caducée](#). Un post-test suit la vidéo. Lorsque vous l'aurez visionné, avisez-nous.** Nous aurons l'occasion de revenir sur le contenu lors de notre rencontre de décembre.

**Comité scientifique :** Le responsable local certifié sera le comité scientifique : la personne qui s'assure que l'activité correspond aux besoins des médecins et qui choisit le conférencier.

★ Ce nouveau code d'éthique assure l'absence de tout conflit d'intérêt et de biais commercial.

**Comité organisationnel :** Le comité organisationnel planifie, réalise et fait la gestion de l'activité.

★ Si une compagnie pharmaceutique est impliquée, le responsable local certifié n'aura, en aucune façon, à gérer l'argent, ni l'aspect organisationnel (repas, locaux, etc.) de l'activité.

Dans vos milieux, sauf exception, vous êtes seul, et n'avez que peu de soutien administratif. Pour ceux qui n'ont pas le support adéquat pour organiser leurs activités de formation, ils pourront demander le soutien de l'AMCLSCQ. Cette dernière fera, en partie le travail, du comité organisationnel et s'occupera de la gestion de l'aspect financier.

En quoi consiste la gestion financière : les subventions à visées éducationnelles versées par les compagnies

pharmaceutiques pourront être acheminées à l'AMCLSCQ, qui s'assurera de payer, le cas échéant, conférencier, président de séance ou modérateur. Les compagnies pharmaceutiques continueront à défrayer et à s'occuper des aspects repas et locaux.

Vous ne serez pas dans l'obligation d'utiliser le service de soutien de votre Association si vous avez localement un comité organisationnel. Vous devrez être toutefois en mesure de nous faire part de vos processus et bilan.

### Information aux représentants pharmaceutiques

En octobre et novembre prochain, les grands responsables de la formation des compagnies pharmaceutiques seront informés des implications de ce code d'éthique par les instances du CQDPCM. Vos représentants locaux pharmaceutiques ne sont actuellement pas au courant de ce nouveau code d'éthique.

Je vous le concède, à prime à bord cela peut sembler compliqué et lourd, mais ce ne sera pas le cas. Nous travaillons actuellement sur des formulaires types permettant la transmission des informations pertinentes : nom de la compagnie pharmaceutique, nom des personnes à payer, etc. Nous adopterons également une grille de facturation qui sera comparable à ce que les autres associations proposent.

### Le 4 décembre 2015

La formation du 4 décembre qui se tiendra dans les locaux de la FMOQ permettra donc de faire le point, le consensus. Nous aurons l'occasion de discuter aussi de formation en ligne en groupe, une belle alternative à celle donnée par l'industrie pharmaceutique.

Nous nous orientons pour faire une demi-journée en avant-midi. Pour les médecins qui ne sont pas dans la région métropolitaine et sa ceinture, nous devrions être en mesure de vous offrir cette rencontre en visioconférence sur vos sites, des démarches sont en cours. Nous vous le confirmerons prochainement.

Réservez immédiatement cette plage horaire auprès de votre responsable de visioconférence dans votre milieu.

Surtout, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou Darlène pour vos questions ou commentaires.

**Si ce n'est déjà fait confirmez votre participation au 514 875 7412 ou à [darlenebond@amclscq.org](mailto:darlenebond@amclscq.org)**